BANQUE PRIVÉE BPE
EN UNE LETTRE

Janvier 2022
N°49

Édito



Chère cliente, cher client,

Je suis fier et heureux de vous annoncer que notre Banque Privée BPE s'est vu décerner le Trophée d'Argent 2021 de la Finance Positive lors du Sommet du Patrimoine et de la Performance.

Cette distinction récompense la forte implication de nos équipes au service de notre engagement citoyen pour une banque privée positive, soucieuse de son impact sociétal.

Marqués par la poursuite de la crise sanitaire, ces douze derniers mois nous ont permis d'éprouver la robustesse de notre modèle en renforçant nos engagements en matière de RSE* et notre proximité dans les territoires.

A l'heure où le monde de la finance connaît une véritable révolution, nous avons fait basculer l'intégralité de notre GSM** vers une méthodologie de fonds labellisés ISR*** et des valeurs intégrant des critères extra-financiers.

Au-delà de notre offre d'investissements socialement responsables, cette démarche positive s'inscrit aussi dans notre ADN. Notre engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en témoigne : en 2021, nous sommes devenus partenaires du concours vidéo Tous HansCène, nous avons signé une convention de mécénat avec le Centre des Monuments Nationaux et reconduit l'opération DuoDay. Nous poursuivons avec notre filiale La Banque Postale Immobilier Conseil le recrutement et l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap.

La solidarité, la responsabilité, la positivité : c'est en vertu de ces trois valeurs intrinsèques que nous aurons traversé l'année 2021 à vos côtés, et que nous maintiendrons le cap en 2022 !

L'ensemble des équipes de notre Banque Privée BPE se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Jean-Marc Ribes,
Président du directoire
de la Banque Privée BPE

*Responsabilité sociétale des entreprises.
**Gestion sous mandat.
***Investissement socialement responsable.

BPE
La banque privée de La Banque Postale

Le private equity, c'est aussi pour les investisseurs privés

La diversification des patrimoines n'est plus une option mais une obligation depuis l'avènement des taux d'intérêt très faibles ou négatifs. Les épargnants l'ont très bien compris, en accroissant fortement ces dernières années leur exposition aux classes d'actifs de performance, comme les actions, au détriment des solutions d'investissement monétaires et obligataires, certes moins volatiles, mais dont les rémunérations sont devenues très modestes.

La parade face au piège des taux d'intérêt très faibles passe également par le recours à des actifs financiers qui offrent des perspectives de rendement ou de revalorisation relativement élevées en compensation d'une absence de liquidité. L'immobilier non coté est à ce titre déjà largement utilisé par les épargnants. Le capital-investissement, ou « private equity », qui consiste à investir au capital de sociétés non cotées, est également une classe d'actif qui devrait continuer de prendre un poids de plus en plus visible dans les portefeuilles des épargnants, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que le « private equity » est un investissement alternatif aux actions cotées. Son caractère illiquide, décorrélé des marchés boursiers, offre des avantages en termes de diversification. Ensuite, parce qu'il est complémentaire aux actions cotées, permettant ainsi d'investir dans des entreprises à des stades de développement plus ou moins avancés et d'injecter directement les fonds dans le capital de la société. Enfin, parce que nombre d'études académiques ont montré que l'inclusion du « private equity » dans un portefeuille pourrait améliorer le couple performance/risque.

En contrepartie d'un risque élevé, l'avantage du « private equity » en termes de performance sur le moyen/long terme par rapport aux actions cotées semble s'imposer. La raison de cette sur-rémunération s'expliquerait essentiellement par le « sacrifice » de liquidité qu'accepte l'investisseur (la « prime de risque de liquidité ») mais également par l'opportunité d'investir dans des entreprises plus ou moins matures, via des fonds « capital-risque » ou « capital amorçage », certes très risqués, mais avec des potentiels de création de valeur plus élevés que dans l'univers des actions cotées.

Ces avantages du « private equity » ont été depuis très longtemps intégrés par la communauté des investisseurs institutionnels qui n'ont pas de contrainte de liquidité trop forte à court terme. C'est donc sans surprise que cette classe d'actif est, par exemple, historiquement assez présente chez les gérants de fonds de pension et « d'endowment » des grandes universités américaines (fonds de dotation).

Bien entendu, et compte tenu de ses caractéristiques de liquidité et de risque, le « private equity » doit être considéré comme une brique de diversification pour un investisseur de long terme et appétant au risque. Il n'y a donc pas de poids « optimal », cela dépend des caractéristiques des autres actifs présents dans son portefeuille. Mais les fondamentaux et l'historique de cette classe d'actif, ainsi que l'environnement de taux d'intérêt faibles et dorénavant de risque d'inflation structurellement plus élevée, plaident clairement pour son incorporation dans un patrimoine diversifié.

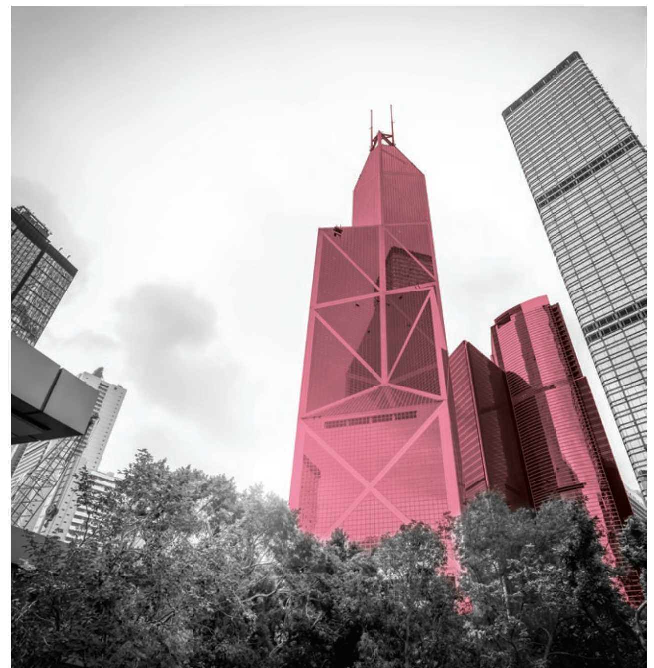
Fidèle à son engagement d'offrir un univers de solutions d'investissement de plus en plus large afin d'aider ses clients à valoriser et diversifier leur patrimoine, BPE a signé un partenariat avec Stanhope Capital dans le cadre du lancement d'un véhicule permettant d'accéder à une sélection rigoureuse de fonds de « private equity » mondiaux.

Article rédigé le 07/12/2021.

Rachid Medjaoui
Directeur Adjoint de la Gestion Sous Mandat, Banque Privée BPE

BPE lance son offre de private equity en partenariat avec Stanhope Capital

C'est une grande première pour notre banque privée : lancée en octobre, Portman Square Private Equity III est une nouvelle offre de private equity conçue et développée en partenariat avec Stanhope Capital, l'une des plus grandes sociétés d'investissement indépendante en non coté.



Dans un contexte financier peu favorable aux rendements des placements obligataires, les opportunités de diversification sont devenues essentielles dans les stratégies patrimoniales que nous vous proposons.

L'investissement dans le non coté est moins dépendant des marchés et de fait plus ancré sur les entreprises. L'univers du non coté, et du private equity en particulier, rencontrent un intérêt croissant des investisseurs, qui perçoivent dans cette classe d'actifs l'un des meilleurs couples risque/performance actuellement proposés sur le marché.

Une sélection des meilleurs fonds à l'international

Notre banque privée avait depuis longtemps la volonté d'étoffer son offre en direction de l'univers du non coté : c'est chose faite depuis le mois d'octobre 2021, avec le lancement d'un fonds de fonds en private equity à très forte valeur ajoutée : Portman Private Equity III, conçu et lancé en partenariat avec Stanhope Capital, société d'investissement indépendante de référence, qui a démontré un grand savoir-faire de sélection des meilleurs fonds au niveau international.

Cette offre est dédiée à celles et ceux qui sont à la recherche d'un surplus de performance potentielle en contrepartie d'un risque élevé et disposés à immobiliser une partie de leurs liquidités sur le long terme. Portman Private Equity III est un portefeuille concentré des fonds de private equity américains et européens, habituellement réservés aux institutionnels et aux grands comptes.

Une offre adaptée aux familles et aux chefs d'entreprise

« Grâce à ce partenariat avec le groupe international de gestion Stanhope Capital, notre Banque Privée BPE sera en mesure d'offrir à ses clients en gestion de fortune l'opportunité d'investir dans une classe d'actifs spécifique, déclare Aurélie Tristant, membre du directoire de la Banque Privée BPE. *Le private equity est par ailleurs un domaine qui correspond bien à l'ADN de nos clients chefs d'entreprise. »*

La longue expérience de Stanhope Capital dans ce domaine et son accès privilégié à une sélection de fonds mondiaux ont été déterminants dans la décision de BPE d'établir ce partenariat. Le programme est structuré sous la forme d'une société en libre partenariat (« SLP ») gérée par Stanhope Capital SAS, filiale française du groupe, et réglementée par l'AMF.

« Ce projet s'inscrit dans la continuité du développement de nos activités en France après l'ouverture de notre bureau parisien fin 2018, explique Daniel Pinto, PDG et fondateur du groupe Stanhope Capital. *Notre expérience et nos activités internationales menées à partir de nos six bureaux à travers le monde, nous permettent en effet d'identifier des opportunités d'investissement exceptionnelles dans ce domaine. Cette nouvelle initiative permettra désormais à la clientèle de la Banque Privée BPE de pouvoir y accéder. »*

Des stratégies à forte rentabilité

« Dans la lignée des précédents programmes Portman Square Private Equity, nous continuons de privilégier les stratégies de buy-out et growth, car elles offrent une perspective de meilleure rentabilité,* précise Anne Bejui-Thivolet, directrice générale du bureau de Paris de Stanhope Capital. *Nous prévoyons de démarrer rapidement le déploiement du fonds : nous avons déjà identifié les gérants, pour certains chez qui nous sommes déjà investis depuis plusieurs millésimes. »*

Caractéristiques de Portman Square Private Equity III

Véritable offre différenciante, Portman Square Private Equity III donnera l'accès à une sélection de six à dix fonds des gérants du capital-investissement en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis.



Réservé toutefois à une clientèle d'investisseurs avertie disposant d'une forte appétence au risque, Portman Square Private Equity III reste un investissement risqué et illiquide.

L'offre sera disponible à la commercialisation jusqu'en octobre 2022, avec une possibilité de prorogation de six mois.

Afin d'être mieux accompagnés dans la souscription et la diversification de votre patrimoine financier, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre banquier privé, gérant de fortune ou senior banker pour établir une stratégie globale de votre patrimoine.

*Leverage buy-out : rachat d'entreprise par endettement. Growth capital : investissement dans des entreprises en phase d'hyper-croissance.

Trois questions à Brigitte Gastebois

Directrice marketing de BPE





et Thierry Peron

Directeur de la gestion de fortune
et de l'ingénierie patrimoniale de BPE

→ **Le private equity représente aujourd'hui une opportunité d'investissement très appréciée des épargnants. Pourquoi votre choix s'est porté sur une offre très haut-de-gamme ?**

B.G. : Nous avions depuis longtemps la volonté d'étoffer notre offre en direction du private equity, car nous pensons que le couple rendement/risque d'un portefeuille « classique » peut être amélioré de manière significative grâce à l'intégration de cette classe d'actifs. Le private equity est un placement qui s'est fortement démocratisé, porté par les faibles taux d'intérêt ainsi que par la loi Pacte de 2019 qui a fait sauter un certain nombre de verrous, en particulier dans l'assurance vie.
Cette classe d'actifs nous permet de répondre au besoin de diversification de nos clients en gestion de fortune : elle ne constituera pas la totalité de leur patrimoine financier, en raison notamment de son illiquidité intrinsèque, gage de sa création de valeur à long terme.

→ **Quel est le taux d'adoption attendu de Portman Square Private Equity au sein de votre clientèle en gestion de fortune ?**

T.P. : Recherchée et attendue par notre clientèle en gestion de fortune, l'offre de private equity doit néanmoins correspondre à un équilibre au sein de leur allocation d'actifs.

→ **Quelques semaines après son lancement, quel regard portez-vous sur l'accueil réservé par vos clients à cette opportunité d'investissement ?**

T.P. : L'accueil est très favorable. Même si la durée de cet investissement est de dix ans, l'appétence de nos clients face aux risques évolue.
B.G. : Le lancement est prometteur, nos clients sont curieux de découvrir cette classe d'actifs jusqu'ici peu présente dans leur patrimoine financier, et qui a clairement démontré sa résilience durant la crise sanitaire. Les résultats financiers d'un certain nombre de fonds surclassent sur une longue période ceux enregistrés par la bourse ou encore l'immobilier, qui sont néanmoins des alternatives nécessaires à la diversification de l'épargne de nos clients.

FOCUS

DuoDay 2021 : BPE engagée pour l'inclusion du handicap en entreprise

Le DuoDay est devenu un rendez-vous incontournable pour notre banque privée positive et citoyenne. BPE est fière d'avoir renouvelé en 2021 sa participation à cette opération en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprise.

Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, BPE a participé le 18 novembre 2021 pour la 4e année consécutive à l'opération DuoDay.

Initiative dont l'objectif est de changer le regard sur le handicap et de dépasser les préjugés, son principe est simple : le temps d'une journée, une personne en situation de handicap forme un binôme avec un collaborateur d'une entreprise afin de découvrir son poste, ses missions, son environnement de travail, et d'avoir l'opportunité de présenter son parcours professionnel et ses compétences.

Depuis l'année dernière, La Banque Postale Immobilier Conseil (LBPIC) et les régions sont également impliquées dans l'opération. Pour cette nouvelle édition, des duos ont été formés cette année avec Jean-Marc Ribes, président du directoire, Aurélie Tristant, membre du directoire et présidente exécutive de LBPIC, Silvan Marty, membre du directoire,



Les duos formés par les collaborateurs du groupe BPE et des personnes en situation de handicap lors de l'opération DuoDay, le 18 novembre 2021.

Laurent Garnier, directeur général délégué de LBPIC, Patrick Million, directeur des ressources humaines, Dorine Bourneton, responsable RSE, Chrystelle Legrand, directrice de la communication et Christophe Irribaren, directeur du pôle de gestion privée de Bordeaux.

Très engagé dans cette démarche d'inclusion du handicap, le Groupe BPE a également organisé une formation de tous les managers sur le thème : « Mieux comprendre le handicap et faciliter l'accueil en entreprise ».

MÉCÉNAT

BPE apporte son soutien au Centre des monuments nationaux

Notre banque privée a signé une convention de parrainage avec le Centre des monuments nationaux pour la restauration et la mise en accessibilité pour les publics handicapés de l'Hôtel de la Marine.

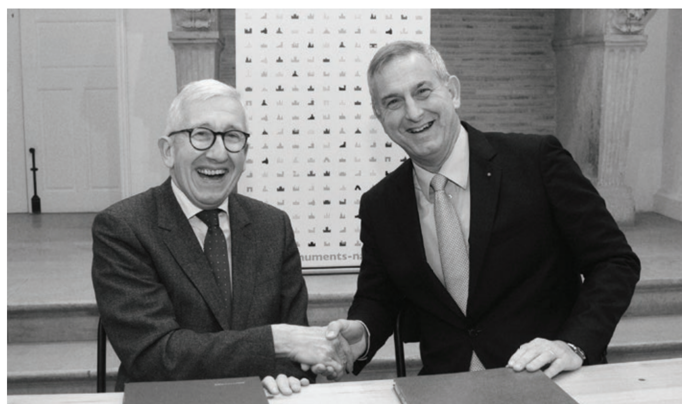
Afin de promouvoir l'accessibilité des personnes en situation de handicap à la culture et au patrimoine, BPE a apporté son soutien au Centre des monuments nationaux pour la réalisation, au sein de l'Hôtel de la Marine, d'un parcours de visite adapté à ces publics.

« Je suis heureux de signer cette convention de partenariat illustrant de manière concrète notre engagement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, a déclaré Jean-Marc Ribes, président du directoire de la Banque Privée BPE. *En tant qu'employeur socialement responsable et filiale de La Banque Postale, je suis convaincu que notre Banque Privée BPE doit accompagner la construction d'une société plus positive, inclusive et durable. »*

« Par le soutien qu'elle apporte au CMN, la Banque Privée BPE agit en cohérence avec ses valeurs d'employeur responsable, a souligné de son côté Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux. *Ce beau partenariat, dont je me réjouis, permet ainsi de faciliter au quotidien l'accès à la culture et à notre patrimoine aux publics qui en sont le plus éloignés. »*

Ouvert au public depuis juin 2021 après cinq années de travaux de restauration, ce monument prestigieux valorise les traditions et les savoir-faire d'excellence de la France. Son entrée est gratuite et prioritaire pour toute personne en situation de handicap et pour un accompagnant.

Le parcours de visite et les dispositifs de médiation de l'Hôtel de la Marine sont adaptés aux personnes se déplaçant en fauteuil ou à mobilité réduite (des fauteuils de prêt sont disponibles sur place), aux non-voyants et/ou mal-voyants (chiens-guides autorisés, guides proposés en audiodescription), ainsi qu'aux sourds ou malentendants (web-application gratuite en langue des signes française sous-titrée).



Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, et Jean-Marc Ribes, président du directoire de la Banque Privée BPE. © Laurent Benhamou, CMN.

Contactez votre banquier privé BPE

Connectez-vous sur bpe.fr

Téléchargez l'application BPE
Compatible smartphones et tablettes. Disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

BPE la banque privée de La Banque Postale

@BPEbanqueprivee



BPE
La banque privée de La Banque Postale

Lettre d'information réservée aux clients de BPE. Editeur : BPE – 62 rue du Louvre 75002 Paris. Directeur de la publication : Jean-Marc RIBES. Dépôt légal ISSN 2110 – 5014. Document non contractuel. Informations présentées en vigueur au 7 décembre 2021 et susceptibles d'évolutions sous réserve de l'ensemble des dispositions légales et contractuelles applicables à chaque produit ou service. Pour toute information supplémentaire, contactez votre banquier privé ou gérant de fortune.

BPE – Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 144 462 900 €.
Siège social : 62 rue du Louvre 75002 Paris. RCS Paris 384 282 968. Etablissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 983.